

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Molsheim  
Nombre de Membres  
En fonction : 53

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 19 mai 2008

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM, Président  
Le Conseil de Communauté s'est réuni le 19 mai 2008 sur convocation  
Adressée par le Président le 13 Mai 2008.

**Étaient présents :**

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	Mme Monique BEL
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	/
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	M. Edmond VOLTZ
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER	M. Jean-Sébastien REUTHER
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	M. Vincent PETERSCHMITT
LA BROQUE	M. Jean-Bernard PANNEKOECKE	M. Pierre MATHIOT
LA BROQUE	Mme Patricia CASNER	
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Jean-Claude LATUNER
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY	M. Nicolas KOLIFRATH
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	M. André WOOCK	/
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	Mme Martine SIEGFRIED
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	Mme Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	M. Régis SIMONI
RUSS	M. Jean-Louis RENAUDIN	M. François VIDRIN
SAALES	M. Jean VOGEL	M. Renaud FAUSSER
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	M. Francis FRERING
SAULXURES	M. Hubert HERRY	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	/	M. Jean-Frédéric HEIM
SCHIRMECK	M. Daniel GENLOT	
SOLBACH	M. Ervain LOUX	/
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDESBACH	/	M. Paul FISCHER
WISCHES	/	M. André SCHAEFFER
WISCHES	M. Alain HUBER	

**Avait donné procuration:**

BELLEFOSSE	M. Jacques CHRISTMANN avait donné procuration à Mme Alice MOREL
SOLBACH	M. Yves MATTERN avait donné procuration à M. Ervain LOUX
WILDESBACH	M. André FASSLER avait donné procuration à M. René PETIT
WISCHES	M. Alain FERRY avait donné procuration à M. André SCHAEFFER

**Étaient Excusés :** M. Jean Paul THORWARTH, M. Frédéric BIERRY.

**Assistaient à la réunion :** Mesdames Eléonore CARL, Anne Catherine OSTERTAG. Messieurs Jean-Marie GERVAISE, Jean-Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

### Ordre du Jour

- 1) Communications,
- 2) Décisions des bureaux du 28 avril et du 05 mai 2008,
- 3) Restructuration de la Salle Polyvalente de La Broque
  - a. Location de la salle de Plaine par l'Entente Jeunes,
- 4) Manoir de Bénerville : Approbation du marché,
- 5) Zone d'Activités des Ecrus à La Broque,
  - a. Approbation des marchés,
  - b. Convention d'alimentation électrique de la zone d'aménagement,
  - c. Convention d'alimentation en gaz,
  - d. Mission SPS
- 6) Atelier-relais à Saâles : Projet,
- 7) Zone d'Activités Intercommunale de Russ-Barembach : Achat de terrains,
- 8) Usine Steinheil à La Broque-Rothau : Enlèvement de produits,
- 9) Réalisation d'un ouvrage sur les traces d'un passé industriel : Modalités de versement de la participation,
- 10) Gestion du personnel : Proposition d'avancement de grade, création du poste
- 11) Panneau Musée Oberlin : Indemnisation suite à un sinistre,
- 12) Usine Steinheil : Indemnisation suite à un sinistre,
- 13) Régionales 2007/2008 : Subventions à l'Association Azimut,
  - a. Spectacle « Galères, figures libres pour un Arlequin » du 07/03/2008,
  - b. Spectacle « Eaux les Bains » du 04/04/2008,
- 14) Télédiffusion de France : Augmentation de l'emprise du terrain du pylône TDF, côte du Château,
- 15) Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche :
  - a. Garantie financière pour l'autorisation de commercialisation de produits touristiques,
  - b. Versement subvention ANEM,
  - c. Brochures sur le sentier des géants : Acquisition de brochures,
- 16) Multi-accueil La Gaminerie : Compte de résultat 2007, déficit.
- 17) Amicale de L'E.M.I.H.B : 11ème stage : Demande de subvention,
- 18) ASACAR : Demande de subvention
- 19) Projet de Territoire,
- 20) Cité Scolaire Haute-Bruche : Modification des conditions de versement de la subvention,
- 21) Forum du commerce, de l'artisanat et des services : Versement de la subvention FISAC,
- 22) Adhésion à l'Assemblée des Communautés de France (ADCF),
- 23) Désignation des délégués locaux du CNAS,
- 24) Désignation des représentants de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche à l'Association du Pays Bruche-Mossig-Piémont,
- 25) Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2008,
- 26) Divers

### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'ajouter un point 0) **Approbation du Procès Verbal du 04 Avril 2008.**

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, adopte cette modification, à l'unanimité.

### 0/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2008

Le procès-verbal de la séance du 04 Avril 2008 est approuvé, à l'unanimité.

## 1/ COMMUNICATIONS

Monsieur le Président donne quelques informations à Mesdames et Messieurs les délégués sur les dossiers en cours :

### Dans le domaine de l'environnement

#### **1. Convention Région alsace : plan paysager intercommunaux**

Nous avons contractualisé cette convention (retour signature le 30 avril). Rappel ( cf délib : 26 nov 2007). La Région Alsace accorde une subvention de 80 000 € à la Communauté de Communes de la Haute Bruche, afin de lui permettre d'assurer la mise en œuvre du plan paysager intercommunal.

Cette dotation est répartie de la façon suivante :

1. Une enveloppe maximale de 30 000 € sera dévolue à des travaux spécifiques de suppression de micro-boisement, (Cahier des charges ci-joint)
2. Une enveloppe maximale de 25 000 € sera dévolue à des travaux spécifiques d'aménagement ayant trait à des aménagements dans des domaines nouveaux associant la dimension de reconquête paysagère, la dimension de sylvopastoralisme, sur un ou plusieurs secteurs de la Haute Bruche.
3. Une enveloppe maximale de 25 000 € au titre des études, actions de sensibilisation et outils d'informations à destination des habitants, des élus sur des actions ayant traits à la politique paysagère intercommunale

Le taux d'intervention de ces actions (Points 2 et 3) est fixé au maximum à 50% du coût des opérations et peut bénéficier des cofinancements de la part de l'Etat et de l'Europe (FEADER), du Conseil Général du Bas-Rhin.

#### **2. Programme leader + (1999-2007) : Programme de communication « Paysage » CC Haute Bruche :**

- 4 Volets à ce programme :
  1. mise à jour du fichier d'expériences,
  2. Outil interactif pédagogique : cd rom « Le paysage, c'est l'affaire de tous ! »),
  3. Réalisation d'une exposition paysagère,
  4. Création de points de lecture du paysage : « Émotions et visions paysagères en Haute-Bruche »

*Volets 1 et 2 : réalisés*

*Volets 3 et 4 : en phase finale de réalisation : A savoir*

#### **Volet 3 : Exposition paysage**

La mission a été confiée à Opus Spécies : réalisation de 8 panneaux :

- P1 : **Le paysage, c'est l'affaire de tous !**
- P2 : **Le bâti : conforter l'esprit des lieux**
- P3 : **Le patrimoine local : éléments remarquables**
- P4 : **Les espaces naturels : richesses à préserver**
- P5 : **Les espaces agricoles : production de qualité**
- P6 : **Les espaces forestiers : multifonctionnalité avéré**
- P7 : **Les enjeux de la gestion de l'espace**
- P8 : **Les enjeux liés aux ressources naturelles**

Fin de réalisation prévue Juillet 2008

#### **Volet 4 : Point de lecture du paysage**

La mission a été confiée au bureau APAAR-Decque. Démarche d'implantation retenue par le comité de pilotage :

L'axe principal de la Bruche :

- 1 vallée perpendiculaire : La Climontaine

Mise en œuvre concrète dans un premier temps :

- Saâles
- Ranrupt
- Barembach

#### **3. Programme AFP - rénovation de pâturage :**

Deux nouvelles AFP ont été créées + 1 extension :

AFP : Sous le chenot à Solbach : 2.5 ha

AFP : Fréconrupt à La Broque : 6.5 Ha

Extension AFP vallon albet : 21 ;5 Ha

Une quatrième est en phase d'attente de l'arrêté de création : AFP « les terrasses de la Blanche Pierre » de Blancherupt : 17 Ha

Rénovation de pâturage : La commune de Rothau lance un programme de rénovation de pâturage (15 ha) entre sortie du village et la Plaine du Pont des bas

#### **Dans le domaine du tourisme**

Deux dates à retenir :

- Rand'Donon : journée de synthèse 29 mai 2008 « Randonnée : Passer d'un loisir de proximité à une économie touristique »,
- Restaurant des Enfants : le samedi 07 juin à 12 heures à la salle des fêtes de Saulxures au profit des écoles du haut,

Une Brochure à garder :

- Sentiers plaisir : animations 2008

Un dossier complexe :

- Musée de la 2 CV étudié en bureau.

#### **Dans le domaine du commerce**

*Une Opération Collective de modernisation :*

Nous avons annoncé un taux d'intervention de 40% sur un plafond subventionnable de 50 000.00 € pour les travaux dans les commerces et chez les artisans, répartis comme suit :

15% Etat,

15 % CCHB

10% Région ou dans le pire des cas Département sur enveloppe Développement Local.

La Région, chef de file du développement économique a redéfini ses conditions d'intervention. La règle est la suivante. Le taux maximum d'aides publiques est de 25%, même dans le cadre d'une OCM. Par conséquent, nous avons dû revoir le montage financier, ce qui a donné des grincements de dents chez les personnes qui ont déjà déposé des dossiers, environ 17. Et les élus ont été interpellés.

La bonne nouvelle, c'est que la Région déplaçonne son intervention et intervient sur les opérations d'animation portées par l'association PROVAL.

Le dossier Haute Bruche est passé en commission permanente à la Région Alsace le 16 mai 2008... le 1<sup>er</sup> comité de pilotage sera réuni le 30 mai 2008.

### **Dans le domaine des chantiers**

#### *Maison de services à Saâles,*

- La démolition est faite
- Les phases suivantes seront l'Avant Projet Sommaire et l'Avant Projet Détaillé.

#### *Clinique Saint-Luc,*

- L'Avant Projet Sommaire a été présenté. Le Groupe Hospitalier Saint Vincent va le valider et terminer les fiches espaces. Ensuite, l'Avant Projet Détaillé pourra être présenté en Conseil de Communauté, le mardi 10 Juin.

#### *Analyse financière,*

Pour l'analyse financière, nous avons travaillé avec le groupe Dexia et avec les services du Trésor public. Dans l'immédiat, nous allons continuer à travailler avec les services du Trésor. Prévoir deux ou trois élus pour suivre avec le Président et les deux vice-présidents cette analyse.

Monsieur René Petit présente le résumé du compte administratif 2007.

### **Autres éléments d'information**

- Courriers de remerciements Cité Scolaire Haute-Bruche et Twirling club.
- Accords de subvention du Département pour la Maison de Services et l'aménagement du local pour le CPI de Plaine
- communication sur dépôt de gerbe au Struthof. La date sera fixée avec Monsieur le Sous-Préfet. Tous les délégués communautaires seront invités.

### **ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE DE RUSS-BAREMBACH: ETAT D'AVANCEMENT DE L'ETUDE ENVIRONNEMENTALE :**

Ces éléments nous ont été communiqués par Madame Christine GUR, chargée d'études du Cabinet Waechter.

Deux visites sur le terrain ont été effectuées à l'automne 2007 et ce printemps ce qui a permis de dresser le rapport d'état initial pour :

- le contexte physique : géologie + climat
- le contexte hydrographique
- la faune (pour ce qui concerne les amphibiens et de manière partielle les oiseaux et les mammifères)
- l'environnement physique : air + bruit

Une nouvelle visite sur le terrain est réalisée en mai pour :

- la végétation
- le paysage
- des compléments d'un point de vue faune (oiseaux et mammifères)

Enfin, un passage estival (juin) sur le terrain semble nécessaire par rapport à l'entomofaune (lépidoptères, odonates, orthoptères). Le rapport pourrait ainsi être rendu pour la fin du mois de juin.

**2) DECISIONS DES BUREAUX DU 28 AVRIL ET DU 05 MAI 2008.**

**CHALET DU DONON : TRAVAUX DIVERS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les dépenses suivantes nécessaires à la mise en location du logement :

- Fourniture et pose de grillage près du nouveau garage, par l'entreprise FORGES DE LA BRUCHE, pour un montant évalué à **2.005,69 € TTC**
- Fourniture et pose d'un portail, par l'entreprise JUILLOT Patrice, pour un montant évalué à **2.386,02 € TTC**
- Travaux d'électricité par l'entreprise FERRY pour un montant évalué à **1.000,00 € TTC**
- Réparation d'une fuite d'eau par l'entreprise ACKER pour un montant de **517,50 € TTC**
- Etablissement des diagnostics avant location par la société CERTIFIM AGENDA pour un montant de **131,56 € TTC**.

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

**HALL DE TENNIS A SCHIRMECK : NETTOYAGE ET DEMOUSSAGE DES COURTS DE TENNIS,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier le nettoyage et le démoissage des courts de tennis de Schirmeck à la société AQUA CLEAN,

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de la société AQUA CLEAN, domiciliée 16, route de Salbris 18330 NANCAY.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, est évaluée à **2.850,00 € HT**.

**HALL DE TENNIS A SCHIRMECK : TRAVAUX DE PEINTURE,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier divers travaux de peinture au Hall de tennis de Schirmeck à l'entreprise VERCELLONE,

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de l'entreprise VERCELLONE, domiciliée 1 Route d'Obernai 67130 RUSS,

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission soit **948,32 € HT** (travaux de peinture entrée hall), **1.149,00 € HT** (façade extérieure), **1.608,47 € HT** (sanitaire + vestiaires), est évaluée à **3.706,39 € HT**.

**OPAH : VERSEMENT DES AIDES AU TITRE DES LOGEMENTS CONVENTIONNES**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VU** la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant total de **1.913,00 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

**OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

**VU** la décision de principe d'octroi de primes à l'amélioration de l'Habitat,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **4.474,40 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en complément de primes à l'amélioration de l'Habitat.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL) et de l'ordre de paiement de l'ANAH.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6574.

**OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **3.466,54 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6574.

**OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : VALORISATION PATRIMOINE BATI ANCIEN**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **3.648,24 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le chapitre 6574.

**REPLACEMENT DE LA PORTE DE GARAGE**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de faire remplacer la porte du garage, rue des Ecoles, à Schirmeck, par une porte électrique. La dépense est évaluée à la somme de **1 796.12 € TTC**.

**AUTORISE** le Président à passer commande auprès de l'entreprise **TRENDEL**, BP 80078, rue ferme Klein, ZA Clausenhof, 67502 HAGUENAU CEDEX et à payer les factures correspondantes.

**RESTRUCTURATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA BROQUE, AVENANT N°1 AU LOT VRD,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

**VU** l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 28 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 01 en plus value au lot n° 3.VRD - attribué à l'entreprise **TRANSROUTE** pour des travaux supplémentaires d'un montant de **15 674,00 € HT**.

Les sommes nécessaires seront prélevées sur le programme " Salle Polyvalente La Broque "



**RESTRUCTURATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA BROQUE : CONTROLE DE DEUX LIGNES DE VIE SUR L'EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier le contrôle de deux lignes de vie sur la salle polyvalente à la Broque à la société NORISKO,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la réalisation de ces travaux, évalués à **380,00 € HT**, sera prélevée sur le programme " Salle polyvalente La Broque".

**RESTRUCTURATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA BROQUE : RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier le raccordement au réseau d'assainissement de la Salle Polyvalente de La Broque au SIVOM de la Vallée de la Bruche,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la réalisation de ces travaux, évalués à **10.300,00 € TTC** pour les Eaux Usées, **15.700,00 € TTC** pour les Eaux Pluviales, soit un total de **26.000,00 € TTC**, sera prélevée sur le programme " Salle polyvalente La Broque »".

**TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE A BAREMBACH : AMENAGEMENT ENTREE DU TERRAIN DE FOOTBALL**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier l'aménagement de l'entrée du terrain de football à Barembach à l'entreprise BURGER-SGREG-EST,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de l'entreprise BURGER, SGREG-EST domiciliée rue Georges Besse, ZI Ouest, BP n°12, 67151 ERSTEIN.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, est évaluée à **8.314,00 € HT**.

**TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE A BAREMBACH : LOT ECHAFAUDAGES : CONTRAT DE LOUAGE**

Monsieur le Président explique aux membres du Bureau que la Communauté de Communes a passé un marché avec l'entreprise FREGONESE, titulaire du lot échafaudages.

Un contrat de location d'échafaudages est un contrat de louage de choses régi par l'article 1709 du Code Civil alors qu'un marché de travaux est un louage d'ouvrages régi par l'article 1779-3° du Code Civil. Un échafaudage n'est pas un ouvrage qui sera réceptionné par le Maître de l'Ouvrage, il sert à la construction de l'ouvrage.

Par conséquent, à la différence d'un marché de travaux, il n'y a pas application de la retenue de garantie, de la révision de prix.

### **3) RESTRUCTURATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA BROQUE**

#### **a. LOCATION DE LA SALLE DE PLAINE PAR L'ENTENTE JEUNES**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté du courrier de Monsieur Frédéric Bierry, Conseiller Général. L'Entente Jeunes a effectué ses entraînements hivernaux dans la salle de sports de Plaine, la salle polyvalente de La Broque étant en pleine restructuration. La location de la Salle de Plaine (5 € de l'heure) constitue une charge financière importante pour l'association habituée à la gratuité de la salle de La Broque. La charge totale pour les saisons 2006/2007 et 2007/2008 est de **731,00 €**. L'Entente jeunes bénéficie de la gratuité d'utilisation de l'équipement de terrain de football en gazon synthétique à Barembach.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- De prendre en charge cette dépense.
- De verser à l'Entente jeunes une subvention exceptionnelle d'un montant de **731,00 €**

La somme nécessaire sera inscrite en Décision modificative n°1 au Budget primitif 2008.

### **4) MANOIR DE BENAVILLE : APPROBATION DU MARCHE,**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 17 décembre 2007, relative à la consultation de bureaux d'études en vue du dépôt de dossier CROSMS,

**VU** le procès-verbal de la réunion d'attribution des marchés du 08 Avril 2008,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer le marché à intervenir avec le bureau **ATIS Phalène**, domicilié 24 bis Boulevard de la Chantourne, 38 700 LA TRONCHE représenté par M. A. MOREL, gérant,

La rémunération forfaitaire du prestataire est établie sur la base de 1,5 % du coût prévisionnel de l'opération de 8 500 000,00 € HT soit **127 500,00 €**.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, sera prélevée sur le programme « Manoir de Bénaville ».

### **5) ZONE D'ACTIVITES DES ECRUS A LA BROQUE,**

#### **a. APPROBATION DES MARCHES,**

**VU** le procès-verbal de la réunion d'attribution des marchés du 22 avril 2008,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer les marchés à intervenir avec les entreprises suivantes :

**Lot 1 : Voirie** – attribué à l'entreprise EUROVIA à *Molsheim*  
Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **214 347.86 Euros**

**Lot 2 : Assainissement** – attribué à l'entreprise EUROVIA à *Molsheim*  
Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **305 175.55 Euros**

**Lot 3 : Alimentation en eau potable** – attribué à l'entreprise EUROVIA à *Molsheim*  
Offre la mieux disante pour un montant TTC de **54 382.42 Euros**

**Lot 4 : Eclairage public – génie civil desserte téléphonique – réseau câblé** – attribué à l'entreprise SOGECA à *Herrlisheim*  
Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **61 691.47 Euros**

**Lot 5 : Espaces verts** – attribué à l'entreprise Thierry MULLER Espaces Verts à *Geispolsheim*  
Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **146 422.45 Euros**

**Soit un montant total de 782 019.75 Euros TTC.**

**b. CONVENTION D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'alimentation électrique de la Zone d'Activités des Ecrus à La Broque à intervenir avec Electricité de Strasbourg.

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la mise en place du réseau Basse Tension Interne, soit **44 265,00 Euros HT** sera prélevée sur le Budget annexe « Zone d'activités des Ecrus ».

**c. CONVENTION D'ALIMENTATION EN GAZ.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'alimentation en gaz de la Zone d'Activités des Ecrus à La Broque à intervenir avec Gaz de Strasbourg.

**d. MISSION SPS**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier une mission de coordination sécurité et santé pour l'aménagement de la Zone d'Activités des Ecrus à La Broque,

**AUTORISE** le Président à signer le contrat à intervenir avec **le cabinet SPS BTP**, domicilié 100, rue du 09 Novembre, 88650 ANOULD, représenté par Monsieur Jean-Luc LAURENT.

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, soit **1 203,00 Euros HT** sera prélevée sur le Budget annexe " Zone d'activités des Ecrus ".

**6) ATELIER-RELAIS A SAALES : PROJET.**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté du courrier de Monsieur Coffre demandant à bénéficier d'un bâtiment relais dans un immeuble appartenant à la Communauté de Communes de la Haute-Bruche à Saâles,

**VU** l'article 2.3. « Etude, réalisation, construction et gestion de bâtiments-relais pour tout projet initié à compter de la création de la Communauté de Communes des statuts de la Communauté de communes de la Haute Bruche »,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par quarante-neuf voix pour et deux abstentions,

**DECIDE**

- D'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation de ce bâtiment.
- De faire réaliser une étude flash de l'entreprise.
- D'organiser une consultation de maîtrise d'œuvre pour réaliser ce programme.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération,

**SOLLICITE** les aides prévues pour ce type d'opération auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

**AUTORISE** le Président à passer et à signer le contrat de maîtrise d'œuvre, tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics à intervenir.

**7) ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE DE RUSS-BAREMBACH : ACHAT DE TERRAINS.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par cinquante voix pour et une abstention,

**VU** les avis de Monsieur l'Inspecteur Principal du Service des Domaines en date du 30 janvier 2006, du 31 janvier 2006 et du 19 mai 2008.

**DECIDE** d'acquérir

- au prix de **1 440,00 € l'are**, toutes indemnités confondues, la parcelle cadastrée comme suit:
  - o **Commune de Russ, section 12, parcelle 132, lieu dit « meistematt », d'une superficie de 20.70 ares,**
- au prix de **4 320,00 € l'are**, toutes indemnités confondues, la parcelle cadastrée comme suit:
  - o **Commune de Russ, section 3, parcelle 211, lieu dit « Rain du Kolme », d'une superficie de 5.12 ares,**

**Propriété de :** Héritiers de Mademoiselle Valérie WECHEIDER à Russ,

Soit un montant total de **51 926.40 €**. Les frais de notaire et notamment ceux relatifs à la dévolution successorale seront à la charge de l'acquéreur.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 2111 du programme « Zone d'Activités de Russ Barembach ».

**8) USINE STEINHEIL A LA BROQUE-ROTHAU : ENLEVEMENT DE PRODUITS.**

**CONSIDERANT** qu'il faut procéder rapidement à l'enlèvement de la rétention d'acide sulfurique qui se trouve dans la cour de l'usine Steinheil,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de faire enlever l'acide sulfurique, démolir et traiter le béton de la cuve de rétention se trouvant dans la cour de l'usine STEINHEIL. La dépense est évaluée à la somme de **7 303,00 € HT**.

**AUTORISE** le Président à passer commande auprès de l'entreprise **TREDI**, BP 24, 68490 HOMBOURG et à payer les factures correspondantes.

#### **9) REALISATION D'UN OUVRAGE SUR LES TRACES D'UN PASSE INDUSTRIEL : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION.**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 17 décembre 2007 relative à la réalisation d'un ouvrage « Sur les traces d'un passé industriel »

**CONSIDERANT** que l'édition de cet ouvrage a été confié à « Les Petites Vagues Editions », domiciliée 51, rue du Général de Gaulle 67130 LA BROQUE.

**CONSIDERANT** que la participation de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche correspond au coût d'édition de 1 500 exemplaires au prix unitaire TTC évalué à **16,00 € soit 24 000,00 €** au total.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser la participation de la Communauté de Communes de la manière suivante. Un acompte de 50%, soit **12 000,00 €** sera versé sur demande de l'éditeur, le solde sera versé à réception des ouvrages.

**AUTORISE** le Président à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération.

#### **10) GESTION DU PERSONNEL : PROPOSITION D'AVANCEMENT DE GRADE, CREATION DU POSTE**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 20 mai 2008.

La durée hebdomadaire de service afférente à cet emploi est fixée à 35 heures.

#### **11) PANNEAU MUSEE OBERLIN : INDEMNISATION SUITE A UN SINISTRE,**

Une déclaration de sinistre a été faite pour le panneau « Musée Oberlin », situé RD 1420, 67130 Devant Fouday. Le coût des réparations s'élève à la somme de **1.172,08 € TTC**.

Monsieur Jean-Bernard Pannekoecke ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'indemnité d'un montant de **1 172,08 € TTC** versée par **GROUPAMA**.

**RECONNAIT** être totalement et définitivement indemnisé de toutes les conséquences de ce sinistre.

#### **12) USINE STEINHEIL : INDEMNISATION SUITE A UN SINISTRE,**

Une déclaration de sinistre a été faite pour les dommages subis suite à un choc de véhicule le 07-11-2007

Compte-rendu du Conseil de Communauté en date du 19 mai 2008

sur le bâtiment loué à AMK à ROTHAU. Le coût des réparations s'élève à la somme de **1 916,82 € TTC**.

Monsieur Jean-Bernard Pannekoecke ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'indemnité d'un montant de **1 327,56 € TTC** versée par **GROUPAMA**.

**RECONNAIT** être totalement et définitivement indemnisé de toutes les conséquences de ce sinistre.

### **13) REGIONALES 2007/2008 : SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION AZIMUT,**

#### **a. SPECTACLE « GALERES, FIGURES LIBRES POUR UN ARLEQUIN » DU 07/03/2008,**

La Communauté de Communes de la Haute-Bruche est associée, depuis 1988, à la politique de diffusion artistique dénommée "Les Régionales", mise en œuvre par le Conseil Régional d'Alsace. Cette action permet de programmer dans la Vallée, des spectacles d'excellente qualité.

En 1994, la Communauté de Communes de la Haute-Bruche a confié à l'Association **LIVR'ENVOL**, et depuis la saison 2000/2001 à l'Association **AZIMUT**, la promotion du spectacle, l'organisation matérielle et la billetterie.

En contrepartie, l'Association **AZIMUT** perçoit le produit de la billetterie. Monsieur l'Inspecteur du Trésor, comptable de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, a demandé la mise en place d'une régie de recettes pour ces spectacles et propose que le versement à l'Association **AZIMUT** du produit de la billetterie soit effectué sous forme de subvention.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à l'Association **AZIMUT** la somme de **387,00 €** correspondant au produit de la régie de recette mise en place pour le spectacle « GALERES, FIGURES LIBRES POUR UN ARLEQUIN » du 07/03/2008,

Les sommes nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif 2008.

#### **b. SPECTACLE « EAUX LES BAINS » DU 04/04/2008**

La Communauté de Communes de la Haute-Bruche est associée, depuis 1988, à la politique de diffusion artistique dénommée "Les Régionales", mise en œuvre par le Conseil Régional d'Alsace. Cette action permet de programmer dans la Vallée, des spectacles d'excellente qualité.

En 1994, la Communauté de Communes de la Haute-Bruche a confié à l'Association **LIVR'ENVOL**, et depuis la saison 2000/2001 à l'Association **AZIMUT**, la promotion du spectacle, l'organisation matérielle et la billetterie.

En contrepartie, l'Association **AZIMUT** perçoit le produit de la billetterie. Monsieur l'Inspecteur du Trésor, comptable de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, a demandé la mise en place d'une régie de recettes pour ces spectacles et propose que le versement à l'Association **AZIMUT** du produit de la billetterie soit effectué sous forme de subvention.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à l'Association **AZIMUT** la somme de **290,00 €** correspondant au produit de la régie de recette mise en place pour le spectacle « EAUX LES BAINS » du 04/04/2008,

Les sommes nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif 2008.

**14) TELEDIFFUSION DE FRANCE : AUGMENTATION DE L'EMPRISE DU TERRAIN DU PYLONE TDF, COTE DU CHATEAU,**

VU la demande de Télédiffusion de France,

VU l'accord de la ville de Schirmeck,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Télédiffusion de France à clore le terrain, mis à bail, d'une contenance de 200 m<sup>2</sup>. A ce jour, seuls 63 m<sup>2</sup> sont clos et TDF souhaite porter cette surface à 115 m<sup>2</sup>. Ceci permettra à TDF d'installer une baie technique d'extension pour un équipement de radiotéléphonie existant.

**15) OFFICE DE TOURISME DE LA HAUTE-VALLEE DE LA BRUCHE,**

**a. GARANTIE FINANCIERE POUR L'AUTORISATION DE COMMERCIALISATION DE PRODUITS TOURISTIQUES,**

VU l'autorisation Préfectorale de commercialisation de produits touristiques au profit de l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche. Cette autorisation permet à l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche de proposer l'ensemble des opérations à caractère commercial, faisant appel à des prestataires extérieurs.

VU les statuts de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche et plus particulièrement le point 2.1 lui conférant la compétence tourisme,

VU les statuts de l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche et en particulier l'article 2 précisant son objet,

VU la convention de délégation de missions entre l'Office de tourisme et la Communauté de Communes et notamment l'article 1.2.f,

VU la loi du n°92-645 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours pour les organismes locaux de tourisme,

VU son décret d'application n° 94-490 du 15 juin 1994, entré en vigueur le 1er décembre 1994,

**CONSIDERANT** que ces dispositions législatives s'appliquent aux Offices de Tourisme qui se livrent ou apportent leur concours aux opérations consistant en : l'organisation ou la vente de voyages ou de séjours individuels ou collectifs, de services fournis à l'occasion de voyages ou de séjours, de services liés à l'accueil touristique ainsi qu'aux opérations de production ou de vente de forfaits touristiques,

**CONSIDERANT** qu'aux termes de ces dispositions, l'Office de Tourisme doit :

- Etre dirigé par une personne justifiant d'une aptitude professionnelle
- Justifier d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile
- Justifier d'une garantie financière

VU la lettre du 24 avril 2008, de Madame la Présidente de l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche par laquelle elle sollicite auprès de la Communauté de Communes le maintien de la garantie financière.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## DECIDE

- **D'ACCORDER** à l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche une garantie financière à concurrence de 30 490,00 € dans les conditions prévues par les articles 55 du décret N°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 11 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992, en vue de lui permettre de bénéficier de l'autorisation de commercialisation de produits touristiques.
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'attestation de garantie financière répondant aux exigences de l'arrêté ci-dessus désigné

### **b. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME DE LA HAUTE VALLEE DE LA BRUCHE POUR L'ORGANISATION DU CONGRES DE L'ANEM EN OCTOBRE 2007**

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 juin 2007 décidant de verser à l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche une subvention de 20 000.00 € pour l'organisation du congrès de l'ANEM qui s'est déroulé les 25 et 26 octobre 2007 à Plaine,

VU l'état des dépenses présenté par l'Office de Tourisme

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche la somme de 10 437,96 €

La somme nécessaire au paiement sera inscrite en Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2008

### **c. DEPLIANTS SUR LE SENTIER DES GEANTS : ACQUISITION DE 500 EXEMPLAIRES,**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## DECIDE

- D'acquérir pour **350,00 €** de brochures de présentation du Sentier des Géants à Lutzelhouse. soit 500 dépliants,
- De les mettre à disposition de l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche.

### **16) MULTI-ACCUEIL LA GAMINERIE : COMPTE DE RESULTAT 2007, DEFICIT.**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le compte de résultat de l'exercice 2007 pour le fonctionnement du Multi-Accueil « La Gaminerie ».

En 2007, la gestion du multi accueil avait été confiée, par voie de convention, à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin. La Communauté de Communes a versé une subvention de **60 000.00 €**. Les dépenses de l'exercice 2007 sont de **114 567,43 €** et les recettes sont de **110 772,57 €**, soit un déficit de **3 794,86 €**.

Ce déficit est en partie imputable aux 10% de précarité versés au personnel en Contrat à Durée Déterminée. Par ailleurs, il s'agissait d'une année transitoire, la Communauté de Communes ne souhaitait pas gérer directement ce service et la procédure de délégation de service public n'était pas encore lancée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin une participation complémentaire de **3 794,86 €**.

La somme nécessaire au paiement sera inscrite en Décision Modificative au Budget primitif 2008 .



**17) AMICALE DE L'E.M.I.H.B. 11EME STAGE : DEMANDE DE SUBVENTION.**

L'amicale de l'Ecole de Musique Intercommunale Haute-Bruche organise du 07 juillet 2008 au 11 juillet 2008, le 11<sup>ème</sup> stage de piano, guitare, guitare basse et batterie à Saâles.

Une subvention d'un montant de **2 000,00 €** sur un budget prévisionnel de **35 020,00 €** est sollicitée auprès de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

- De verser à l'amicale de l'Ecole de Musique Intercommunale Haute-Bruche, une subvention de **2 000,00 €**

La somme nécessaire au paiement est inscrite au compte 6574 au Budget Primitif 2008.

**18) ASACAR : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de Monsieur le Président de l'ASACAR (Association Sportive de l'Automobile Club d'Alsace et du Rhin).

L'ASACAR organise les 13, 14 et 15 juin 2008 une épreuve du Championnat de France de la montagne sur la commune de La Broque.

Le coût global de cette manifestation est évalué à **57 000,00 €** et la Communauté de Communes de la Haute-Bruche est sollicitée à hauteur de **5 000,00 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à cette association la somme de **3 000,00 €**.

La somme nécessaire au paiement sera inscrite en Décision Modificative 1 au Budget primitif 2008.

**19) PROJET DE TERRITOIRE**

**REVISION DU CONTRAT D'OBJECTIFS**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté les modalités de mise en œuvre du contrat de territoire passé entre la Communauté de Communes de la Haute-Bruche et le Département du Bas-Rhin.

Ce contrat prévoit un financement du Département pour les projets de développement retenus.

Pour poursuivre cette contractualisation, il est nécessaire de faire un bilan du contrat d'objectifs arrivant à échéance et de définir les orientations des six prochaines années.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE de**

- Dresser un bilan du contrat d'objectifs en cours et de définir les orientations d'un nouveau contrat,
- Confier la réalisation de cette étude à un cabinet spécialisé dans ce domaine,

**CHARGE** le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche de la consultation et du choix du bureau d'études et plus généralement de la mise en œuvre et du suivi de cette étude,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer le contrat à intervenir avec le bureau d'études retenu et toutes pièces relatives à cette opération,

**SOLLICITE** l'aide du Département du Bas-Rhin à hauteur de 50 % du coût de l'étude.

Cette opération sera inscrite en Décision Modificative n°1 du Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

**20) CITE SCOLAIRE HAUTE BRUCHE : MODIFICATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION.**

La Communauté de Communes de la Haute-Bruche soutient depuis plus de huit années les actions de développement culturel organisées et portées par les Etablissements d'enseignement secondaire du secteur.

Monsieur le Proviseur de la Cité Scolaire Haute-Bruche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2007/2008.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'associer la Communauté de Communes de la Haute-Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

**APPROUVE** le versement au Foyer socio-éducatif de la cité scolaire Haute Bruche de la somme évaluée à :

- 823,55 € pour le projet « AS championnat de France 2007 ».

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

**21) FORUM DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES : VERSEMENT DE LA SUBVENTION FISAC.**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le bilan financier de l'opération « Forum du commerce et de l'artisanat ».

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à l'Association PROVAL, la somme de 12 867,71 € à prélever sur la subvention FISAC versée par l'Etat à la Communauté de Communes.

La somme nécessaire au paiement est inscrite au Budget primitif 2008 au compte 6574.

**22) ADHESION A L'ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE (ADCF).**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communes, le bilan financier de l'opération « Forum du commerce et de l'artisanat ».

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à l'Association PROVAL, la somme de **12 867,71 €** à prélever sur la subvention FISAC versée par l'Etat à la Communauté de Communes.

La somme nécessaire au paiement est inscrite au Budget primitif 2008 au compte 6574.

### **23) DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU CNAS,**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté du courrier de Monsieur le Président du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales relatif à la désignation des délégués locaux pour 6 ans (2008-2013).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes en qualité de délégué.

### **24) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE BRUCHE A L'ASSOCIATION DU PAYS BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT,**

Monsieur le Président rappelle à l'ensemble des membres présents que chaque EPCI membre de l'association de Pays est représenté à son Assemblée Générale sur la base d'un délégué par commune membre, soit 25 délégués pour la Communauté de Communes de la Haute Bruche.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire présents de procéder à la désignation des délégués au sein de l'Assemblée Générale de l'Association du Pays.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** ses 25 délégués :

BAREMBACH	Gérard DOUVIER	Maire
BELLEFOSSE	Jacques CHRISTMANN	Adjoint
BELMONT	Guy HAZEMANN	Maire
BLANCHERUPT	Albert SEILER	Maire
BOURG BRUCHE	André HUNG	Maire
COLROY LA ROCHE	Emile FLUCK	Maire
FOUDAY	Jean Claude LATUNER	Conseiller Municipal
GRANDFONTAINE	Philippe REMY	Maire
LA BROQUE	Jean-Bernard PANNEKOECKE	Maire
LUTZELHOUSE	Henri GERARD	Maire
MUHLBACH S/ BRUCHE	Christine MORITZ	Maire
NATZWILLER	André WOOCK	Maire
NEUVILLER LA ROCHE	André WOLFF	Maire
PLAINE	Laurent LANDAIS	Adjoint
RANRUPT	Evelyne HAZEMANN	Maire
ROTHAU	Marc SCHEER	Maire
RUSS	Jean-Louis RENAUDIN	Maire
SAALES	Renaud FAUSSER	Conseiller Municipal
ST BLAISE LA ROCHE	Bernard ENCLOS	Maire
SAULXURES	Hubert HERRY	Maire
SCHIRMECK	Daniel GENLOT	Adjoint
SOLBACH	Ervain LOUX	Maire

WALDESBACH  
WILDESBACH  
WISCHEB

Pierre REYMANN  
André FASSLER  
André SCHAEFFER

Maire  
Maire  
Adjoint

**25) DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2008,**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

Compte	Intitulé	Programme	Dépenses	Recettes
021/021	Virement section fonctionnement			33 000,00 €
2111/21	Terrains nus	ZAI-RB/ n°84	33 000,00 €	
	<b>total investissement</b>		<b>33 000,00 €</b>	<b>33 000,00 €</b>
023/023	Virement section investissement		33 000,00 €	
617/011	Etudes et recherches	contrat d'objectif	40 000,00 €	
6574/65 *	Subvention fonct associations	voir détail	19 000,00 €	
7311/73	Contributions directes			37 000,00 €
7471/74	Subvention Etat	FISAC		35 000,00 €
7473/74	Subvention Département	Dév. local		20 000,00 €
	<b>total fonctionnement</b>		<b>92 000,00 €</b>	<b>92 000,00 €</b>

Détail du compte 6574 *		
Entente jeunes		750,00 €
Divers		- 250,00 €
OTHVB		11 000,00 €
Gaminerie		4 000,00 €
EMIHB		500,00 €
ASACAR		3 000,00 €
		<b>19 000,00 €</b>

**26 / DIVERS**

/

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 Heures 33.